



Mairie de Visan

AIDE FINANCIERE
AU TRANSPORT SCOLAIRE
Collégiens/Lycéens
2022-2023

Rappel sur le PASS ZOU !

Avec l'abonnement PASS ZOU ! Etudes, les scolaires, étudiants et jeunes en formation peuvent se déplacer en illimité, en bus ou en train, sur tout le réseau régional ZOU ! Valable du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, il permet d'effectuer les trajets scolaires du quotidien mais aussi les déplacements de loisirs, y compris pendant les vacances scolaires.

Tarifs 2022/2023 : 90€/an ou 45€/an si quotient familial inférieur ou égal à 710€/mois.

Toutes les informations sur : <https://zou.maregionsud.fr/acheter-un-pass-zou-etudes-2/>

Dossier à déposer avant le 30 novembre 2022, en Mairie.

Première demande Renouvellement

Le jeune bénéficiaire :

NOM :

Prénom :

Adresse complète :

.....



Le père :

NOM :

Prénom :

Adresse complète **et téléphone** (si différente) :

.....

La mère :

NOM :

Prénom :

Adresse complète **et téléphone** (si différente) :

.....

Adresse mail (à laquelle doit être envoyée la réponse) :

.....

Situation familiale des parents :

Concubinage

Mariés

Séparés

Divorcés

Veuf(ve)

 Tournez svp

Inscription faite sur le site de la Région PACA

OUI

NON

(Inscription OBLIGATOIRE)

Quotient Familial (CAF ou MSA) : inférieur ou égal à 710 € supérieur à 710 €

(Voir attestation CAF ou MSA : **document à fournir obligatoirement**)

Montant réglé : 45 € OU 90 €
 en totalité OU plusieurs mensualités

L'élève :

Nom et adresse de l'établissement scolaire :

.....

Classe :

Pensionnaire Demi-pensionnaire Interne Externe

Fait à : Le :

Signature du/des parent(s) :

Pièces à joindre au dossier :

1. Copie de la carte de transport,
2. Justificatif de paiement de la Région, reçu par mail
(Document envoyé par mail, après **l'acquittement total** de votre facture)
3. Copie du livret de famille complet, traduit en français si nécessaire.
4. **Attestation du Quotient Familial** fournie par la CAF ou MSA du département de résidence du représentant légal mentionnant les ayants-droit (dont l'élève concerné) **datée de moins de 3 mois.**
5. Un certificat de scolarité pour l'année scolaire 2022/2023 (**exemplaire original**),
6. Un Relevé d'Identité Bancaire pour le remboursement.

« Les informations personnelles que vous nous communiquez par l'envoi d'un courrier électronique, par connexion à un service en ligne, par renseignement d'un formulaire ou par tout autre moyen sont strictement confidentielles et destinées au traitement de vos demandes par les services de la commune de Visan. Elles ne sont transmises à aucun tiers ni à titre onéreux ni à titre gratuit.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à : Mairie de Visan – R.G.P.D. Place du Jeu de Paume – 84820 VISAN »